



Soutien et mobilisation

pour deux français détenus arbitrairement au Yémen

depuis les 7 et 8 mai 2014

Nous sommes les familles des deux franco-tunisiens en détention arbitraire depuis plus d'un 1 an et 5 mois au Yémen, soit 508 jours.

Cela fait près d'une dizaine d'année qu'ils vivent au Yémen, à Shihr, petite ville de pêche calme et tranquille. Leurs épouses respectives sont yéménites et ont chacun quatre enfants en bas-âge.

Ils ont toujours mené une vie paisible, nous étions toujours en contact avec eux et ils nous rendaient régulièrement visite en France. Au besoin, ils se rendaient auprès des autorités compétentes pour leurs démarches administratives qui se sont toujours bien déroulées ; aussi bien au Yémen, auprès des autorités locales et des services consulaires français et tunisiens, qu'en France et en Tunisie.

Jusqu'au tragique évènement des 7 et 8 mai 2014, dates correspondant aux jours de leurs arrestations arbitraires. Ils sont alors victimes dans un premier temps de **disparition forcée*** et retenus au secret par des autorités yéménites.

Le premier devait se rendre à Sanaa pour des papiers administratifs ; le consul tunisien l'avait auparavant contacté pour l'informer que le passeport de son dernier enfant était prêt et qu'il pouvait venir le récupérer. Ce matin du 7 mai 2014, il prit un avion pour se rendre au Consulat tunisien de Sanaa.

Après l'heure prévue d'atterrissage, nous sommes restés sans nouvelle de lui, il ne nous a pas appelés et nous ne pouvions plus le joindre, son téléphone étant éteint, ce qui est contraire à ses habitudes. A ce moment, nous ne savions alors toujours pas ce qu'il lui était arrivé. Il n'arrivera jamais au consulat. Depuis, nous n'entendrons plus sa voix.

Quant au second, il était alors en France, venu pour rendre visite à ses parents et notamment à son père malade et hospitalisé. Il s'envolera de Paris dans la journée du mercredi 8 mai 2014 en direction du Yémen, afin de rejoindre son épouse et ses enfants. Une fois à l'aéroport de Ryan-Mukalla, il est étrangement reconduit dans l'avion et renvoyé à Sanaa sans aucune raison. A partir de ce moment-là, nous n'aurons alors plus aucune nouvelle de lui.

Au matin du vendredi 9 mai 2014, familles et proches se réveillent dans l'inquiétude et pleins d'interrogations. C'est alors avec la plus grande stupéfaction que nous apprenons par les

médias yéménites (dans un premier temps) la nouvelle. De nombreux médias français se précipitent alors de relayer rapidement ce tissu de mensonge sans même prendre le soin de vérifier l'authenticité de telles accusations ni de tenir compte de la réalité.

Choqués, des habitants de Shihir se mobilisent alors pour faire lumière sur la vérité. Ils connaissent très bien ces deux pères de famille résidents à leurs côtés depuis de nombreuses années et avec qui ils entretiennent de très bons rapports. Ils refusent donc de se taire, ils les soutiennent spontanément, témoignent, signent, démentent ces fausses accusations et affirment qu'il s'agit d'une erreur évidente.

Il ne se passera alors que quelques jours pour voir les médias yéménites clamer l'innocence de nos enfants : les deux français arrêtés au Yémen n'ont aucun lien avec le terrorisme et ne tentaient en aucun cas de fuir le pays. Ceci n'est qu'un mensonge forgé de toute pièce.

Une lueur d'espoir apparaît alors, nous sommes persuadés qu'ils retrouveront rapidement la liberté maintenant que lumière a été faite sur leur situation. Cependant, plus les jours passent et plus ils tombent dans l'oubli. A notre plus grand regret, et jusqu'à ce jour, nous ne verrons cette fois-ci aucun média français relayer l'information yéménite concernant leur innocence.

Alors que nous frappons à toutes les portes, plus de 4 mois passeront dans le silence absolu. Où sont-ils ? Qui les retient ? Pour quel motif ? Comment vont-ils ? Personne n'est en mesure de nous informer de leur état, pas même les ambassades françaises et tunisiennes que nous avons contactées rapidement. La seule information donnée par l'ambassade de France à Sanaa fut que les autorités yéménites peuvent garder leurs suspects en garde à vue pendant une période allant à 3 mois.

Ils sont restés ainsi plus de 4 mois, sans avoir eu le droit d'être assisté d'un avocat, que nous avons pourtant saisi, et sans connaître les charges retenues à leur encontre. Ce qui est contraire au **pacte international relatif aux droits civils et politiques**.

Plus de 120 jours sans aucunes nouvelles. Les autorités yéménites refusant à l'avocat le **droit** de les assister, de leur parler ou de les voir...et ce jusqu'à présent. Après cette longue attente de plus de 4 mois, ce dernier su où ils étaient et qui les retenaient, et nous en a informés immédiatement. La représentation tunisienne sera alors la première à leur rendre visite, suivie par la représentation française.

En France, nous avons éprouvés de **grandes difficultés** à entrer en contact avec les autorités compétentes. Ce n'est que 7 mois après leur arrestation, et par l'intermédiaire de notre avocat français, que le contact se fait enfin après plusieurs demandes auprès des services concernés. Mais aucune action, ou en tous cas : aucun résultat.

Début février 2015 : après 10 mois de détention arbitraire, un accord d'expulsion vers la France est signé. Suite à cela une date est fixée au 8 février 2015 entre les autorités yéménites et la représentation française, mais aucun membre de la représentation ne se présentera. Elle est donc reportée au jeudi 12 février 2015. Une fois de plus, personne ne se présente à eux. Stupéfaction, le vendredi 13 février 2015 l'ambassade française ferma ses portes au Yémen et quitta le pays !

Alors même que le pays s'enlise dans la guerre civile, que de nombreux citoyens français (ainsi que d'autres nationalités) résidents au Yémen seront rapatriés d'urgence. **Quant à eux, ils sont abandonnés dans l'indifférence la plus totale !**

Nous n'avons jamais douté et sommes toujours convaincu, pour être très, très proches de nos enfants, qu'il s'agit d'une erreur judiciaire, d'un amalgame que les autorités ne veulent pas admettre ! Et que pour cette raison, ils veulent les expulser mais sans véritable motif.

Depuis 508 jours, nous nous battons chaque jour qui passe, et faisons face à toutes les difficultés et obstacles pour que nos enfants recouvrent leur liberté, sérénité et dignité, que leurs enfants retrouvent leurs pères, que leurs droits les plus fondamentaux cessent d'être bafoués dans cette étrange indifférence.

Cela fait maintenant 8 mois qu'ils sont dans l'attente alors qu'ils auraient dû être expulsés et rapatriés si la représentation française avait fait son devoir envers leurs ressortissants et compatriotes, au moment même où fut prise la décision de fermer l'ambassade et quitter le Yémen !!!

Jusqu'à quand va-t-on laisser cette injustice perdurer ?

Après 508 jours de détention arbitraire, les autorités yéménites n'ont retenu aucune charge à leur encontre. Ils attendent seulement que les autorités compétentes se manifestent afin de procéder à leur expulsion vers la France.

Jusqu'à quand vont-ils les laisser ainsi sans y mettre de RÉELS moyens en place et une véritable mobilisation pour que leur retour vers la France soit vraiment effectif ?

La situation est d'autant plus grave sachant que les conflits au Yémen se rapprochent désormais de plus en plus de Sanaa, ville où ils sont détenus arbitrairement. La population fuit la capitale et nous n'avons à ce jour plus aucun moyen d'avoir de leurs nouvelles.

Chaque minute qui passe est une minute de trop ! Ne les oublions pas et mobilisons-nous ensemble pour faire avancer les choses !!

A tous ceux et toutes celles qui nous soutiennent face à cette injustice :

Merci pour toute votre aide et votre mobilisation !!

*<http://fr.alkarama.org/item/1388-yemen-deux-franco-tunisiens-detenus-au-secret-depuis-plus-d-un-mois>

Disparition forcée

La disparition forcée est, selon l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de **privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi** ».

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adoptée le 20 décembre 2006 par l'ONU. Elle dispose que les disparitions forcées constituent un crime contre l'humanité. Les familles de disparus peuvent ainsi demander réparation et en particulier à connaître la vérité sur le sort de leurs proches. Selon les termes de l'**article premier alinéa 2** de cette même convention, « aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée ».

Détention arbitraire

La détention arbitraire est un délit par lequel une autorité prive de liberté une personne sans base légale. **La détention arbitraire est interdite** par l'**article 9** du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

"Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé"

(Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 9)